

Zeitschrift:	Scharotl / Radgenossenschaft der Landstrasse
Herausgeber:	Radgenossenschaft der Landstrasse ; Verein Scharotl
Band:	17 (1992)
Heft:	3
Rubrik:	Lettres de la Radgenossenschaft concernant le stationnement de Jenisch sur sol vaudois, 1992

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous nous référions à la lettre, écrit par le Chef du Département de la Justice, de la Police et des Affaires Militaires, Monsieur _____ du 7 juillet 1992 ainsi que à la Question Adrien Streit. Le Conseil d'Etat répond à la question A. Streit de la manière suivante: "...En revanche, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas judicieux que le canton crée ou aménage de son initiative des places d'accueil pour ces familles pendant l'hiver. Les communes concernées sont à même de trouver des solutions acceptables pour héberger quelques familles. ...et qu'un effort de solidarité doit être consenti vis-à-vis de ces familles Jenisch."

Nous venons à vous avec cette demande pressante de trouver une solution au problème d'une place de stationnement pour l'hiver et des places de passage. Comme vous pouvez le constater des documents annexes, la place de stationnement et les places de passage pourraient ressembler à ce type de places mentionnés.

Nous vous serions reconnaissants d'obtenir à ce sujet un rendez-vous de votre part pour pouvoir élaborer les détails sur cette question.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

Copie à: Canton de Vaud, Le Chef du Département de la Justice, de la Police et des Affaires Militaires, Place du Château 1, 1000 Lausanne

Annexes: Mentionnées

RAD GENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

INTERESSENGEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium

Robert Huber
Autotelefon 077/63 57 95

Union des Communes Vaudoises

Sekretariat

Postfach 1647
8048 Zürich
Telefon 01/492 54 77 / .79

35, avenue de Lavaux
1009 Pully

Redaktion Scharotl

Postfach 1647
8048 Zürich
Telefon 01/493 23 36
Telefax 01/492 54 87

Zurich, 3 août 1992

Stationnement de Jenisch sur sol vaudois

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre lettre du 28 juillet 92 et apprenons avec plaisir que vous êtes intéressé à une brève rencontre.

Ci-dessous nous vous soumettons quelques dates qui nous sont possibles:

18 , 19 ou 26 août 1992, 11.00 h

Nous vous prions de considérer notre long accès en fixant l'heure de la rencontre.

Les personnes suivants y participeront:

M. Robert Huber	Präsident Radgenossenschaft
M. May Bittel	Präsident Zigeunermission
Mdme Claudia Ferrara	la Secrétaire
ou Mdme Renata Cristellon	"

Dans l'attente de votre appel, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE
la Secrétaire

R. Cristellon

Renata Cristellon

Présents : Le représentant des Communes Vudoises
M. Robert Huber
Mme Renata Cristellon

Thème : Places de stationnement et de passage dans le Canton de Vaud

M. Huber a expliqué le problème des nomades vaudois :

Il n'y a dans le canton de Vaud aucune place de stationnement et de passage pour la population nomade. Ceci a pour conséquence que les quelques 500 familles concernées ou bien sont obligées de quitter le canton, ou alors elles se trouvent dans l'illégalité. Il est absolument urgent et nécessaire de trouver une solution acceptable pour toutes les parties en cause.

Les nomades auraient besoin de 2 places de stationnement et d'environ 10 places de passage. Le problème serait ainsi résolu de façon satisfaisante. Les nomades devraient être consultés pour la réalisation d'une place de stationnement, afin que cette dernière corresponde vraiment à leurs nécessités et pour éviter une erreur d'investissement. Une place de stationnement devrait pouvoir accueillir environ 15 à 20 roulettes.

Il faut bien distinguer la différence entre place de stationnement et place de passage :

Les places de stationnement sont utilisables toute l'année.

Les places de passage sont utilisables seulement pendant la période de voyage et seulement pour un temps limité.

Un exemple à citer serait la place de passage de Thun-Allmendingen. Les nomades peuvent y stationner pour 1 mois au maximum.

Les places de camping ne peuvent pas entrer en considération, parce que les nomades travaillent sur la place et que le bruit produit ce faisant est source de problèmes.

Une éventualité à étudier serait de trouver dans le canton de Vaud un terrain appartenant à la Confédération, par exemple la caserne de Bière, qui sera prochainement désaffectée.

Le problème scolaire n'est pas traiter d'urgence, car des modifications dans ce domaine sont prévues. Il serait cependant souhaitable qu'une solution puisse être trouvée au niveau national.

L'exposition itinérante devrait pouvoir être montrée dans le canton de Vaud, de préférence accompagnée d'un nomade qui fait une démonstration de son métier et parle de la vie des gens du voyage. Il serait en mesure de promouvoir des possibilités d'exposer. Nous lui ferons parvenir à cet effet du matériel d'information.

Tant que les nomades n'auront pas la possibilité de vivre dans la légalité dans le pays de Vaud, leur situation restera pénible.

Il fera part de nos désirs et revendications à l'assemblée. Il voudrait sensibiliser les communes aux problèmes de la population nomade et s'entretenir à ce sujet également avec la personne du Département de Police à Lausanne. Il espère être en mesure de nous en dire plus à fin septembre 92.

Le procès-verbal a été lu et approuvé.

Robert Huber



GENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

INTERESSENGEEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium

Robert Huber

Autotelefon 077/63 57 95

Canton de Vaud

Le Chef du Département de la Justice,
de la Police et des Affaires Militaires

Sekretariat

Postfach 1647

8048 Zürich

Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl

Postfach 1647

8048 Zürich

Telefon 01/493 23 36

Telefax 01/492 54 87

Place du Château 1

1000 Lausanne

Zurich le 20 juillet 1992 hu/fe

Monsieur le Conseiller

Mesdames et Messieurs

Par la présente nous tenons à vous remercier pour l'accueil dans votre bureau à Lausanne le 7 juillet 1992. Ainsi que pour votre prise de position rapide en ce qui concerne les lettres que nous avons reçu.

Comme vous nous l'avez conseillé nous avons pris aujourd'hui contact avec l'Union des Communes Vaudoises ainsi que avec les Communes Bex et Lutry et Madame la Syndic de la ville de Lausanne.

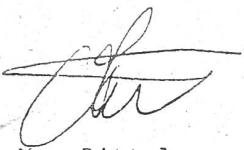
Nous vous répondons à vos questions de manière suivante: Veuillez prendre connaissance des informations concernant les activités de la Radgenossenschaft der Landstrasse. (Nous regrettons que les documents soient écrits en allemand.)

En ce qui concerne le nombre des Yenish vaudois nous vous donnons l'explication suivante: N'ayant pas de places de stationnement dans le canton de Vaud, beaucoup de familles Yenish ont émigré dans d'autres cantons où l'accueil était plus favorable. D'autres Yenish sont sédentarisés (semi-sédentaires) car pendant la bonne saison ils voyagent dans toute la Suisse ainsi ils perpetuent leurs traditions. Dès qu'il y aura des places, ces gens reviendront dans leur canton. Nous estimons le nombre des personnes yenish vaudois à environs 200.

./.

D'autre part nous vous envoyons ci-joint les documentations concernant la place de stationnement "Leutschenbach" à Zurich ainsi que sur la place de passage à Thun-Allmendingen et de la place de passage de Wädenswil.

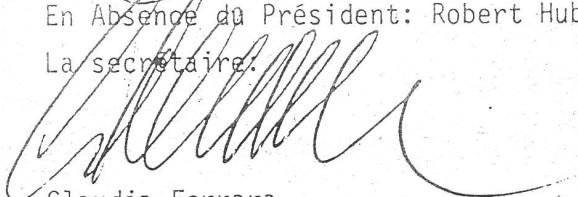
Nous nous tenons à votre disposition pour toutes autres renseignements. Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.



May Bittel

RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

En Absence du Président: Robert Huber
La secrétaire:



Claudia Ferrara



PROCES - VERBAL

du 7 juillet 1992 à Délémont

Présents : le chef du Service des communes (Jura)

M. Huber

Mme Ferrara

Mme Cristellon (procès-verbal)

Thème : Places de passage et de stationnement dans le Jura

Les places de passage à Saignelégier + Porrentruy sont encore à disposition, de même que la place de stationnement de Soyhières. Cette dernière est toujours utilisable à titre provisoire (Soyhières-Délémont). On nous a promis que si elle venait à manquer, une autre place serait mise à disposition.

C'est extrêmement difficile en ce moment de trouver à Délémont une place définitive. L'endroit qui était prévu sera utilisé pendant les deux prochaines années pour des travaux routiers. La surface de cette place serait d'environ 20 ha, ce qui correspond à une étendue normale en Suisse. Il est d'avis qu'il faudra compter environ 2 ans jusqu'à la réalisation d'une place définitive. L'endroit en question se trouve sur un terrain appartenant au canton.

A la demande de M. Huber, si il y avait eu des réclamations au sujet des Yenish, on nous a assuré qu'il n'avait jamais eu connaissance de rien de genre, ce qui est très positif.

Que reste-t-il à faire ?

Dans une année environ, nous téléphonerons pour savoir où en sont les travaux routiers ou si autre chose est en vue.

On nous a assuré que rien ne sera entrepris sans que nous soyons informés et consentants.

Il a en outre pris contact avec l'organisation pour les droits de l'homme suivante :

Fer de Lance
10, chemin du Languedoc
1007 Lausanne

ci. 14.7.92 Le procès-verbal a été lu et approuvé.

RAD GENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

INTERESSENGEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium
Robert Huber
Autotelefon 077/63 57 95

Sekretariat
Postfach 1647
8048 Zürich
Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl
Postfach 1647
8048 Zürich
Telefon 01/493 23 36
Telefax 01/492 54 87

Administration Communale de Bex

1880 Bex

Zurich le 20 juillet 1992 hu/fe

STATIONNEMENT DES JENISCH DANS VOTRE COMMUNE

Monsieur le Président
Mesdames et Messieurs

La Radgenossenschaft der Landstrasse, fondée en 1975, représente et défend les intérêts des nomades suisses (Yenish) dans leurs rapports avec l'Etat, principalement, pour ce qui concerne les places de stationnement et de passage, les questions d'ordre scolaire, l'élaboration de lois réglementant la liberté d'établissement et de travail et intéressant particulièrement les nomades.

C'est en tant que représentant des intérêts Jenish en Suisse que nous prenons contact avec vous pour trouver une solution en ce qui concerne une place de passage dans votre commune.

Nous serions heureux d'obtenir une date de rendez-vous pour discuter et élaborer des détails de cette question. Ci-joint vous trouverez des documentations concernants des places de passage à Thun-Allmendingen et Wädenswil.

En attendant votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.


May Bittel


RADGENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE
en absence du Président, Robert Huber
LA Secrétaire: Claudia Ferrara

RAD GENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

INTERESSENGEEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ
Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium
Robert Huber
Autotelefon 077/63 57 95

Sekretariat
Postfach 1647
8048 Zürich
Telefon 01/492 54 77 / 79

Rédaktion Scharotl
Postfach 1647
8048 Zürich
Telefon 01/493 23 36
Telefax 01/492 54 87

Administration Communale

Syndique Greffe municipal

pl. Palud 2

Case Postale

1000 Lausanne 9

Zurich le 21 juillet 1992 hu/fe

STATIONNEMENT DE JENISCH DANS LES ENVIRONS DE LA VILLE DE LAUSANNE (PLACE DE STATIONNEMENT ET D'HIVER)

Madame la Syndic

Mesdames et Messieurs

La Radgenossenschaft der Landstrasse, fondée en 1975, représente et défend les intérêts des nomades suisses (Yenish) dans leurs rapports avec l'Etat, principalement pour ce qui concerne les places de stationnement et de passage, les questions d'ordre scolaire, l'élaboration de lois réglementant la liberté d'établissement et de travail et intéressant particulièrement les nomades.

C'est en tant que représentant des intérêts Jenisch en Suisse que nous prenons contact avec vous pour trouver une solution en ce qui concerne une place d'hiver (place de stationnement) dans les environs de Lausanne.

Nous serions heureux d'obtenir une date de rendez-vous pour discuter et élaborer des détails de cette question. Ci-joint vous trouverez des documentations concernants la place de stationnement à Zurich "Leutschénbach". Ainsi vous trouverez en annexe des informations concernant les activités de la Radgenossenschaft der Landstrasse. (Nous regrettons que les documents sont écrits en allemand).

En attendant votre réponse, nous vous prions d'agréer, , Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

.1.

RAD GENOSSENSCHAFT DER LANDSTRASSE

INTERESSENGEEMEINSCHAFT DES FAHRENDEN VOLKES IN DER SCHWEIZ

Assoziiert an ROMANI UNION, Mitgliedorganisation der Vereinten Nationen UNO mit konsultativem Status beim Wirtschafts- und Sozialrat (NGOs-ECOSOC)

Präsidium

Robert Huber

Autotelefon 077/63 57 95

Sekretariat

Postfach 1647

8048 Zürich

Telefon 01/492 54 77 / 79

Redaktion Scharotl

Postfach 1647

8048 Zürich

Telefon 01/493 23 36.

Telefax 01/492 54 87

Administration Communale de Lutry

Château

1095 Lutry

Zurich le 20 juillet 1992 hu/fe

STATIONNEMENT DES JENISCH DANS VOTRE COMMUNE

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs

La Radgenossenschaft der Landstrasse, fondée en 1975, représente et défend les intérêts des nomades suisses (Jenish) dans leurs rapports avec l'Etat, principalement, pour ce qui concerne les places de stationnement et de passage, les questions d'ordre scolaire, l'élaboration de lois réglementant la liberté d'établissement et de travail et intéressant particulièrement les nomades.

C'est en tant que représentant des intérêts Jenish en Suisse que nous prenons contact avec vous pour trouver une solution en ce qui concerne une place de passage dans votre commune.

Nous serions heureux d'obtenir une date de rendez-vous pour discuter et élaborer des détails de cette question. Ci-joint vous trouverez des documentations concernants des places de passage à Thun-Allmendingen et Wädenswil.

En attendant votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

:/.
:

Annoncen

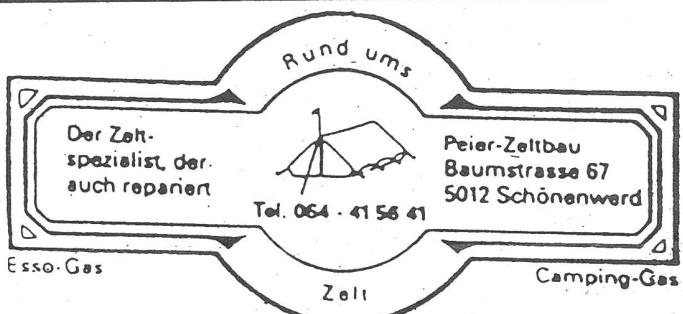


081 / 24 35 36

Wir wünschen frohe Fahrt!

THEUS

CARROSSERIE TABBERT WOHNWAGEN
CHUR



IMPRESSUM Offizielles Genossenschaftsorgan des Fahren- den Volkes der Schweiz

RADGENOSSENSCHAFT der Landstra:
Amtlicher Sitz in Zürich
Postcheckamt, Bern 30-15 313.

PRAESIDIUM Robert Huber
Tel. nur in dringenden Fällen 077/63579.

SEKRETARIAT Frau Ferrara

REDAKTION Gottier Roger
Natel 077 / 47 46 70
Büro 01 / 492 54 79

BUERO Freilagerstrasse 5 Postfach 1647. 8048 Z U E R I C H Tel. 01/492 54 77 / 79
ÖFFNUNGSZEIT Montag u. Dienstag ganzer Tag. Mittwoch 8.00 - 12.00 Uhr,
übrige Zeit erreichen Sie uns über Tel. Herr Huber.

